



DELIBERATION N° 4-211209

**DELEGATION DE COMPETENCES AUX
PRESIDENTS DES CCIT DES PAYS DE LA LOIRE CONCERNANT
LE RECRUTEMENT ET LA GESTION DE LA SITUATION PERSONNELLE
DES AGENTS MIS A DISPOSITION DES CCIT ET DES SALARIES DE
DROIT PRIVE AFFECTES AUX DITES CHAMBRES**

ASSEMBLEE GENERALE DU 9 DECEMBRE 2021, A NANTES

Après avoir entendu la présentation du président sur les points suivants :

- En application des dispositions du code de commerce, la CCI Pays de la Loire :
 - ✓ Est l'employeur de tous les agents de droit public sous statut (hors services industriels et commerciaux) et des salariés de droit privé ; à ce titre, elle recrute, gère la situation personnelle des collaborateurs, décide des rémunérations, des sanctions, etc. ; et
 - ✓ Peut déléguer aux CCI territoriales, pour la durée de la mandature, le recrutement des agents mis à disposition et des salariés de droit privé affectés et la gestion de leur situation personnelle.
- Cette délégation de compétence :
 - ✓ Nécessite l'approbation de l'assemblée générale et la conclusion d'une convention écrite entre la CCI Pays de la Loire et chaque CCI territoriale ;
 - ✓ Concerne des actes déterminés, à savoir le recrutement et la gestion de la situation personnelle ;
 - ✓ S'exerce dans la limite des effectifs annuels et de la masse salariale prévue au budget annuel et dans le respect, entre autres, des procédures Ressources Humaines de la CCI Pays de la Loire, notamment en matière de recrutement.
- Il est par ailleurs prévu que la DRH de la CCI Pays de la Loire soit préalablement informée de tout recrutement envisagé, et qu'un point sur la mise en œuvre de la délégation soit fait lors de réunions de bureau.

Les membres élus autorisent, pour la durée de la mandature, la délégation de compétence à chaque CCI territoriale en ce qui concerne le recrutement et la gestion de la situation personnelle des agents mis à leur disposition et des salariés de droit privé affectés, et approuvent le projet de convention qui leur a été communiqué.

Quorum : 24
Votants : 44
Votes "pour" : 44
Votes "contre" : 0
Abstentions : 0

Jean-François REYNOUARD,
Président de la CCI Pays de la Loire